



## BRP établit un programme de rachat d'actions automatique

Octobre 21, 2019

**Valcourt, Québec, le 21 octobre 2019** – BRP Inc. (TSX:DOO; NASDAQ:DOOO) a annoncé aujourd'hui qu'elle a établi, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités déjà annoncée visant le rachat, aux fins d'annulation, d'au plus 4 170 403 actions à droit de vote subalterne de BRP (l'« offre publique de rachat »), un programme de rachat d'actions automatique (le « PRA ») avec un courtier désigné afin de pouvoir racheter des actions à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat à des moments où elle ne pourrait pas normalement en racheter en raison de restrictions de nature réglementaire ou de périodes d'interdiction d'opérations auto-imposées.

Aux termes du PRA, avant d'entrer dans une période d'interdiction d'opérations, BRP peut, sans y être tenue, demander au courtier désigné de faire des rachats aux termes de l'offre publique de rachat conformément au PRA. Le courtier décidera des rachats à effectuer à son entière discrétion en fonction des paramètres établis par BRP avant la période d'interdiction d'opérations conformément aux règles de la Bourse de Toronto (la « TSX »), aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables et aux modalités du PRA. La TSX a préalablement approuvé le PRA, et il entrera en vigueur le 24 octobre 2019.

En dehors des périodes d'interdiction d'opérations préalablement établies, des actions à droit de vote subalterne seront rachetées au gré de la direction aux termes de l'offre publique de rachat, en conformité avec les règles de la TSX et les lois sur les valeurs mobilières applicables. L'offre publique de rachat est entrée en vigueur le 2 avril 2019 et prendra fin au plus tard le 1 avril 2020. Tous les rachats effectués conformément au PRA seront inclus dans le calcul du nombre d'actions à droit de vote subalterne rachetées aux termes de l'offre publique de rachat. En date du 21 octobre 2019, BRP a racheté 2 131 175 actions à droit de vote subalterne aux termes du renouvellement de l'offre publique de rachat.

### À propos de BRP

Nous sommes un chef de file mondial dans l'industrie des véhicules de sports motorisés, des systèmes de propulsion et des bateaux; notre succès repose sur plus de 75 ans d'ingéniosité et sur une attention particulière portée à notre clientèle. Notre gamme de produits de pointe et distinctive comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules hors route et sur route Can-Am, les bateaux Alumacraft, Manitou et Telwater, les systèmes de propulsion marine Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et avions de loisir. Nous complétons nos gammes de produits avec des pièces, des accessoires et vêtements afin d'améliorer pleinement l'expérience de conduite. Avec des ventes annuelles de 5,2 milliards de dollars canadiens provenant de plus de 120 pays, notre main-d'œuvre mondiale compte plus de 12 500 personnes ingénieuses et motivées.

[www.brp.com](http://www.brp.com)  
[@BRPnouvelles](https://twitter.com/BRPnouvelles)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Can-Am, Rotax, Evinrude, Manitou, Alumacraft, Telwater et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs, inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

### **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant aux rachats éventuels d'actions à droit de vote subalterne par BRP dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP n'est nullement tenue d'acheter des actions en vertu du PRA ou de l'offre publique de rachat, et le moment et le montant de ces achats, le cas échéant, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment le cours de nos actions à droit de vote subalterne sur le marché. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique, ces hypothèses, qui étaient considérées raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Société ou du secteur des sports motorisés diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. De plus amples détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs sont communiqués dans la notice annuelle de BRP datée du 21 mars 2019.

### **Pour les médias :**

Elaine Arsenault  
Conseillère principale,  
Relations avec les médias  
Tél. : 514.732.7092  
[medias@brp.com](mailto:medias@brp.com)

### **Pour les investisseurs :**

Philippe Deschênes  
Chef de service, Trésorerie  
et Relations Investisseurs  
Tél. : 450.532.6462  
[philippe.deschenes@brp.com](mailto:philippe.deschenes@brp.com)